

N/REF : 21/06/2024 11H51 C:002540 I:24192

IN'LI AURA

V/Email reçu le Vendredi 21/06/2024 a 11H51

**101 RUE DENFERT ROCHERAU
69004 LYON**

V/REF.IMM. ARF-SN61

IMMEUBLE : GRENOBLE AMPERE
32/32BIS, RUE AMPERE
38000 GRENOBLE

St Martin-H, le 28 Juin 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 32 AMPERE

MOTIF : POMPE DE RELEVAGE

Donneur d'ordre : Mme COIGNARD (Gardien)

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 21/06/2024 A 14H00

POUR INFO:

LE 31/10/2023 A 15H15:

INTERVENTION DEPUIS LES GARAGES

REMISE EN ROUTE DE LA POMPE DE RELEVAGE

A 18H00:

RETOUR SUR PLACE POUR CONTROLE DU NIVEAU D'EAU - NIVEAU DESCENDU

PREVOIR LA DEPOSE DE LA DEUXIEME POMPE DE RELEVAGE QUI FAIT TOUT
DISJONCTER

CE JOUR PAS DE COURANT SUR L INSTTALLATION

IMPOSSIBLE DE VOIR SI LA POMPE FONCTIONNNE CAR L ALIMENTATION EST
DANS LA LOGE DU GARDIEN

LE 24/06/2024 A 12H00:

INTERVENTION DEPUIS L'ALLEE 32

REMPLACEMENT DE LA POIGNEE DE TIRAGE ET DU CYLINDRE

CONTROLE BON FONCTIONNEMENT - OK

REPLI CHANTIER

OBSERVATIONS : FF LCOMPTER Email envoyé le 24/06/24 a 09H14 M L. BRAGA

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
2,50	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 a 10km	1	176,90	442,25
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
1,00	POIGNEE DE TIRAGE	3	30,03	30,03
1,00	CYLINDRE	3	14,30	14,30
TOTAL H.T.				486,58
T.V.A. a 10,00%				48,65
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>535,23</u>

Valeur en votre règlement au 31 Juillet 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN